Chambre de Métiers et de l'Artisanat
ILE DE LA RÉUNION

Monsieur Le Maire

Commune du Tampon
265 Rue Hubert Delisle
97831 Le Tampon Cedex

N/Réf. : DDE/PEP/NV/ 27 /2023
Objet : Modification du PLU-Ville du Tampon
Avis CMAR-PPA

Saint Denis, le 11 mai 2023

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 5 Avril 2023, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville, et je vous en remercie. Après examen du dossier, je vous adresse ci-après les observations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

A travers ce projet de modification transparait la volonté légitime de la Ville de se mettre en conformité avec la réglementation environnementale en vigueur.

Au regard de l'analyse des pièces du dossier, les modifications apportées ne remettent pas en cause les orientations défendues par la CMAR. Ce projet concerne essentiellement une zone à vocation résidentielle et est sans incidence pour le développement économique du territoire.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un avis favorable à ce projet de modification.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Le Président

CHAMBRE DE METIERS ★ LA REUNION ★

Bernard PICARDO